

Nouveau règlement Coupe de France 2020

Les inscriptions se feront, comme d'habitude, par écrit :

- A envoyer au Comité de Paris (73, avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine) avec une fiche comprenant au moins 4 noms (dont toujours les 4 meilleurs indices avec les numéros de licence, le mail et le numéro de téléphone du capitaine) + un chèque de 66 € pour une inscription au tour 3 ou un chèque de 44 € pour une inscription au tour 4. A envoyer avant **le 20 septembre 2020**.
- Ou bien à déposer au Comité entre le 1^{er} et le 20 septembre 2020

La Coupe de France 2020 s'arrêtera au Stade de la Finale de Comité. Les matchs du tour 2 au tour 4 pourront se dérouler dans les clubs, si désaccord, le match devra se dérouler le mercredi soir au Comité (avec obligation de réserver sa place).

Dale limite des matchs :

Mercredi 30 septembre : Tour 2
Mercredi 7 octobre : Repêchage du Tour 2
Mercredi 14 octobre : Tour 3
Mercredi 21 octobre : Repêchage du Tour 3
Mercredi 4 novembre : Tour 4
Mercredi 11 novembre : Tour de cadrage, si besoin
Samedi 21 & dimanche 22 novembre : Finale de Comité

Les matchs se déroulent par K.O. avec un repêchage pour les trois premiers tours, c'est-à-dire qu'une équipe doit perdre 2 fois consécutivement pour être éliminée. Les rencontres se disputent en 28 donnes dans les 4 premiers tours et en 32 donnes à partir de la Finale de Comité. Pour chaque tour, les équipes reçoivent une convocation par mail (ou consultable dans votre espace licencié en cliquant sur « mon agenda ») indiquant la date limite pour jouer le match et les références de l'adversaire. Les rencontres ont lieu dans le club de l'une ou l'autre équipe (priorité étant donnée au « recevant »). En cas de désaccord, il devra se dérouler au Comité, le soir de la date limite à 20h00. Les résultats doivent être rentrés via votre espace personnel.